



version de juillet 2024

IGN © 2010. Licence n°2009-CIS025-53-RB-SC25-0090

LE PAS À PAS

A l'église, s'approcher de la **TOUR DE PAPEGAUT**. Suivre le balisage vert. Prendre Rue du Château à droite. Prendre Rue de La Saulnerie à droite puis à gauche pour descendre vers la rivière. Au pont, tourner à droite. Encore à droite, Rue de la Tannerie. Contourner le rond-point, quitter la piste cyclable pour longer le lotissement en contrebas par les prairies le long du Meu. Contourner le bassin de réserve d'eau pour retourner dans le lotissement. Traverser un petit bois au milieu de ce lotissement. A la route, tourner à droite. Prendre un sentier creux en terre à gauche. Remonter vers la RD72. Y rester à droite. Prendre la petite route à droite direction Beauregard et une autre à gauche. Poursuivre en lisière de bois sur 800m. Puis prendre à gauche sur le chemin empierré jusqu'au village du Bouillon. Au Bouillon, prendre à droite sur la RD72 et la 2ème à gauche vers la Lande du Pré Long. Continuer dans un chemin empierré vers l'Anière. A la RD363, prendre à droite et à gauche après le pont sur le ruisseau. Longer la lisière du bois. Après un étang, tourner à gauche. Avant le **HAMEAU DE SAINT-LAZARE**, tourner à droite puis tout de suite à gauche sur le sentier. Longer un étang privé par la gauche. Revenir sur une petite route. Aller tout droit pour descendre la butte boisée de la Harelle dans un sentier en lacets. Sur la route, tourner à droite et passer le pont près de l'**ABBAYE SAINT-JACQUES**. Tourner à gauche après ce pont. Longer la rivière sur un sentier à gauche sur près de 1,5km. A l'écluse, à la confluence des deux rivières, remonter la petite côte de la Rue du 11 juin 1944. A mi- pente, prendre le chemin piétonnier à gauche. Tourner à droite pour rejoindre l'église, le point de départ.

RANDONNÉE ET ENVIRONNEMENT

- ◆ Respectons le tracé des sentiers afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- ◆ Pensons à re fermer les clôtures et barrières derrière nous
- ◆ Emportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle
- ◆ Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver
- ◆ Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux



Découvrez d'autres balades et randonnées
sur le site internet
Destination Brocéliande :

www.destination-broceliande.com



OFFICE DE TOURISME
MONTFORT COMMUNAUTÉ
02 99 09 06 50
tourisme@montfortcommunaute.bzh



Retrouvez tous les GR® sur www.mongr.fr. GR® est une Marque Déposée par la Fédération Française de Randonnée, elle désigne les itinéraires identifiés sous le nom de « GR® », balisés de marques blanc-rouge. Ces itinéraires sont de la création de la FFRandonnée. Leur reproduction non autorisée, ainsi que de la marque GR® constituent une contrefaçon passible de poursuites. Les PR® labellisés, notés PR® sont une marque déposée par la FFRandonnée, elle désigne les itinéraires identifiés sous le nom de « PR® ». Ce label est délivré par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Ille-et-Vilaine.

LÉGENDE



SUIVEZ LE BALISAGE

